

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 MARS 2009
(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2009	PREMIER TRIMESTRE 2008	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 AU 31/03/2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 AU 31/03/2008	31/12/2008
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	96 085 863,813	91 316 868,590	96 085 863,813	91 316 868,590	389 000 675,693
* Intérêts	65 346 153,016	63 946 674,675	65 346 153,016	63 946 674,675	272 207 767,243
* Commissions en produits	12 939 282,213	11 949 587,950	12 939 282,213	11 949 587,950	51 520 022,682
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	17 800 428,584	15 420 605,965	17 800 428,584	15 420 605,965	65 272 885,768
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	31 388 613,971	29 289 878,368	31 388 613,971	29 289 878,368	128 462 329,812
* Intérêts encourus	30 750 643,621	28 724 413,307	30 750 643,621	28 724 413,307	124 915 358,748
* Commissions encourues	637 970,350	565 465,061	637 970,350	565 465,061	3 546 971,064
* Autres charges	0,000	0,000			
3- Produit net bancaire	64 697 249,842	62 026 990,222	64 697 249,842	62 026 990,222	260 538 345,881
4- Autres produits d'exploitation	733 776,701	655 852,224	733 776,701	655 852,224	2 791 803,755
5- Charges opératoires, dont:	35 697 595,935	32 696 811,551	35 697 595,935	32 696 811,551	139 202 917,808
* Frais de personnel	24 789 978,955	22 497 035,456	24 789 978,955	22 497 035,456	96 033 744,698
* charges générales d'exploitation	7 604 083,067	6 674 262,924	7 604 083,067	6 674 262,924	28 676 999,429
6- Structure du portefeuille :	-	-	670 376 184,461	586 689 831,797	639 774 416,579
* Portefeuille-titres commercial	-	-	471 135 431,769	427 504 207,003	464 123 358,392
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	199 240 752,693	159 185 624,794	175 651 058,187
7- Encours des crédits	-	-	3 389 049 872,691	3 116 848 029,762	3 254 405 340,388
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 668 111 207,732	4 163 786 897,860	4 809 164 773,775
* Dépôts à vue	-	-	2 017 175 970,114	1 789 597 992,100	2 128 439 857,186
* Dépôts d'épargne	-	-	1 026 774 542,078	927 499 959,119	1 004 536 222,648
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	159 967 676,279	172 585 924,124	156 358 386,427
* Emprunt obligataire	-	-	10 173 523,288	20 387 799,282	10 037 309,589
* Emprunts subordonnés	-	-	78 729 005,848	78 703 163,415	77 185 704,720
* Ressources spéciales	-	-	71 065 147,143	73 494 961,427	69 135 372,118
10- Capitaux propres	-	-	445 926 800,129	425 088 584,015	445 758 779,282

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2009

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2009.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2009 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2009 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2009.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2009.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2009 à 96 086 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 31 389 md au titre du premier trimestre 2009.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2008, les capitaux propres au 31/12/2008 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2008 et du premier trimestre 2009 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.